



Commune de Longèves

MAIRIE DE LONGEVES
33 rue de Curzay
17230 LONGEVES

TÉLÉPHONE
05.46.37.02.31

ADRESSE ÉLECTRONIQUE
longeves2@wanadoo.fr

tap@longeves-17.fr

SITE INTERNET
longeves-17.fr



Madame, Monsieur, Chers parents,

Comme vous le savez, à partir du mardi 1^{er} septembre, jour de rentrée, votre enfant peut bénéficier des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Les 3 heures hebdomadaires de TAP sont organisées le lundi, le mardi et le jeudi de 15h30 à 16h30. Par délibération du Conseil Municipal, une participation financière des familles est demandée pour l'année scolaire 2015-2016, le montant a été fixé à 30 € pour un enfant scolarisé à l'école de Longèves, ce tarif est dégressif suivant le nombre d'enfants à l'école, un tableau présenté dans le Règlement Intérieur vous l'explique.

Afin de permettre une organisation optimale de ces temps, il est impératif pour nous de connaître, avant la rentrée, les enfants qui participeront à ces TAP. Nous vous rappelons que les inscriptions se font période par période (une période s'étendant de «vacances à vacances», il y a 5 périodes).

Vous trouverez ci-joint un bulletin pour l'inscription ou non de votre enfant aux TAP de la **période 1**, s'étendant du mardi 1^{er} septembre au vendredi 16 octobre 2015, ainsi que le Règlement Intérieur, une fiche sanitaire et diverses autorisations.

Tous ces documents, et en priorité le bulletin-réponse,

doivent nous parvenir impérativement, à la mairie,

avant le lundi 17 août 2015

Nous vous remercions par avance, car ce retour de tous les documents est essentiel pour une bonne en place des activités. La semaine précédent la rentrée, nous vous ferons parvenir le planning définitif de la première période. Nous vous rappelons que ces TAP ne sont pas obligatoires, et que si votre enfant n'est pas inscrit aux TAP, vous devez alors le prendre en charge dès 15h30.

Par ailleurs, sachez que notre Projet Educatif De Territoire (PEDT) a été validé par les partenaires institutionnels pour les 3 années à venir. Vous pouvez en consulter une version papier en mairie, ou bien en ligne sur notre site longeves-17.fr à la page Rythmes Scolaires. Vous y trouverez aussi le diaporama expliquant la mise en place des TAP et qui a été projeté lors de la réunion du 7 juillet.

La commission se tient à votre disposition et reste à votre écoute. N'hésitez pas à prendre contact, à la mairie ou bien par courriel à l'adresse tap@longeves-17.fr

Bel été, et bonnes vacances aux enfants !

Cordialement,

La commission Rythmes Scolaires,
Sylvie Ferron,
Amélie Vanhoutte
Dominique Lecorgne